

ÉNONCÉ SUR L'UTILISATION RESPONSABLE DES MÉDIAS SOCIAUX

Le SCFP-1500 est conscient que les médias sociaux en général sont des outils de communication efficaces et puissants et que leur utilisation permet, entre autres, une atteinte maximale des objectifs syndicaux.

Le SCFP-1500 encourage donc les échanges d'idée, d'opinion et de point de vue via les médias sociaux afin de renforcer notre syndicat.

Vu la vitesse et l'ampleur de la propagation de l'information et conscient des risques de débordement, le SCFP-1500 et ses membres se donnent certaines lignes de conduite conformes à leur engagement décrit dans l'énoncé de l'égalité du SCFP-1500.

Le SCFP-1500 et ses membres s'engagent à faire la promotion d'une utilisation responsable et respectueuse des médias sociaux et à réprouver une utilisation faite dans le but de nuire et porter atteinte à la réputation des personnes, ainsi que des propos constituant du harcèlement, des menaces, de l'intimidation ou encore de la discrimination. Le cyberharcèlement, tout comme le harcèlement, n'a pas sa place ni dans le milieu de travail, ni dans le milieu syndical, ni dans la société. Le SCFP-1500 réitère son engagement à le condamner sous toutes ses formes.

À ce titre, le SCFP-1500 et ses membres condamnent fermement l'utilisation de propos injurieux, diffamatoires, haineux, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes ou visant à dénigrer ou à médire, ainsi que le langage vulgaire, obscène ou disgracieux.

Le SCFP-1500 croit fermement à la liberté d'expression, d'opinion et encourage l'utilisation des médias sociaux de façon éthique, responsable et dans le respect.

